

REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026



* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

LE FIGARO - vendredi 18 septembre 2026**Le Figaro (site web)** Justin Boche**À Lyon, la droite métropolitaine veut relancer les gratte-ciels de la Part-Dieu abandonnés par les écologistes****DÉCRYPTAGE - De nouvelles tours pourraient redessiner la skyline lyonnaise. La nouvelle majorité a d'ores et déjà annoncé sa volonté de relancer leur construction dans le célèbre quartier d'affaires.**

De nouveaux gratte-ciel vont-ils émerger dans la skyline lyonnaise ? C'est le souhait de la nouvelle majorité de Véronique Sarselli , qui scrute d'un œil intéressé la construction de nouvelles tours, symboles de puissance et de renouveau de la ville lors des années Collomb. *« Je crois beaucoup au symbole de l'architecture. L'architecture et les formes urbaines racontent une histoire et une volonté. Et travailler sur les hauteurs donne un sentiment de puissance économique à une ville »* , confie au Figaro Alexandre Vincendet, vice-président chargé de l'aménagement urbain.

Un changement de braquet après six ans de mandatures écologistes durant lesquelles les Verts avaient choisi de mettre *« à l'arrêt la construction de tours »*, préférant un projet *« tourné vers le bien-être des habitants »* en faisant de la Part-Dieu, un quartier mixte, moins orienté vers les affaires. *« Pour moi, leur décision était plus idéologique qu'autre chose. Notre sujet est de reposer la question de la vision de la Part-Dieu, de ce quartier urbain dense, où les tours - qui libèrent du foncier au sol pour végétaliser - ont toute leur place. Monter en hauteur, c'est réduire l'étalement urbain »*, poursuit le vice-président.

Un secteur en mutation depuis le Covid

Cette annonce ne s'est pas encore traduite par une décision politique concrète de la part de la majorité, arrivée en poste il y a six mois, mais fait figure de profession de foi adressée au monde économique. *« Depuis le Covid, le modèle de l'immobilier de bureau a changé. En tant que collectivité, nous devons travailler à l'attractivité de notre territoire pour attirer des grands comptes. Nous avons cette volonté de refaire de Lyon une place où la ville centre est un poumon économique national et international. C'est essentiel pour le territoire, son attractivité et pour l'avenir »* .

Ce changement de paradigme laisse dubitatif l'opposition écologiste. *« À titre personnel, je n'ai jamais été réticent sur le sujet de la hauteur. Mais la question c'est pourquoi faire ? Quand Collomb annonçait une nouvelle tour lors de chaque Mipim (Marché international des professionnels de l'immobilier, NDLR), on était dans un moment de développement effréné de l'immobilier de bureau. Aujourd'hui, nationalement, ce secteur est en grande crise. Je ne suis pas sûr que les propriétaires actuels de locaux de bureaux voient ça d'un bon œil »* , déplore Renaud Payre, coprésident du groupe « Écologistes et apparentés à la Métropole ». Ce dernier déplore *« une décision hasardeuse pour l'ensemble du secteur »*.

Selon les données du gestionnaire immobilier JLL , le taux de vacance immédiat est de 8 % dans le quartier de la Part-Dieu et le taux à six mois de 13 %. *« L'augmentation du taux de vacance sur le secteur Part-Dieu est la conséquence de deux facteurs : la livraison d'opérations significatives lancées en 2023, dans un contexte de marché plus favorable. Et l'attentisme des grands utilisateurs dans la mise en œuvre de leur nouvelle stratégie immobilière, faute de visibilité dans un contexte économique et géopolitique compliqué »* , détaille JLL. Toutefois, La Part-Dieu reste *« le premier secteur en matière de demandes exprimées »* , poursuit l'entreprise. Deux grandes transactions, supérieures à 8 000 m² de bureaux, sont d'ailleurs attendues sur le secteur dans les six prochains mois.

Une première tour déjà dans les cartons ?

Un projet de tour est également observé de près de la part de la métropole. Porté par le groupe DCB international , ce nouveau gratte-ciel de 180 mètres de haut, baptisé M2 ou « Tour des Lyonnais », pourrait sortir de terre à côté du siège actuel de la métropole de Lyon. Un projet mixant habitations, 55 000 m² de bureaux, hôtel, restaurant et un poste d'observation panoramique ouvert aux visiteurs. *« Ça fait 10 ans que nous avons ce projet, réalisé avec le*

cabinet d'architecture new-yorkais KPF (Kohn Pedersen Fox Associates), dans les cartons. Nous pouvons déjà, hors hôtel, garantir 55 % de remplissage. Avec l'hôtel, dont le projet a déjà reçu plusieurs offres, on serait à 75 %. Pour une tour, dans la période actuelle, c'est vraiment pas mal » rassure Didier Caudard-Breille, président du groupe qui porte ses initiales.

Ce dernier, qui a fondé son entreprise en 1999 à Lyon, voit d'un bon œil le changement de paradigme amorcé par le Grand Lyon : *« L'image et l'attractivité du territoire ont été un peu détériorées ces dernières années. Dans l'immobilier, on vit tous une période difficile et c'est intéressant de retrouver des symboles de dynamisme territorial pour tenir la dragée haute aux grandes métropoles européennes. Il ne suffit pas de penser que ce sont les Lyonnais qui vont occuper les espaces de bureaux. On doit aussi dire aux gens : "Venez". Aujourd'hui, j'entends des entreprises lyonnaises qui veulent partir parce que l'immobilier n'est pas à leur niveau et que les décisions politiques sont trop longues. Mais on n'attire pas des mouches avec du vinaigre. Si on veut que la ville se régénère, alors il faut être attractif. Oui, une tour est un signe fort. »* Une rencontre doit d'ailleurs avoir lieu prochainement entre le promoteur immobilier et Alexandre Vincendet.



Lyon

Le Cojop des JO 2030 va quitter Décines-Charpieu pour la Part-Dieu

Le comité d'organisation des Jeux olympiques des Alpes françaises 2030 va s'installer à la Part-Dieu à partir de janvier prochain, pour au moins trois ans et demi. Des questions de sécurité et d'accessibilité ont guidé ce choix.

Installé depuis un an et demi à Décines-Charpieu, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) va déménager en début d'année 2027 pour venir s'installer à la Part-Dieu. *Le Progrès* vous en avait parlé en avril dernier, le Cojop cherchait un lieu unique pour rassembler ses services et répondre à des contraintes logistiques fortes en termes de sécurité à l'approche des Jeux 2030. C'est la même logique qui avait prévalu pour Paris 2024, où les organisateurs s'étaient installés dans un seul immeuble, le Pulse.

Dans sa dernière année avant les JO, le Cojop devrait compter jusqu'à 2 200 salariés. À Décines, l'immeuble *Les Loges*, entre le Groupama Stadium et le Kopster, où il est actuellement hébergé, tout comme le voisin *le Stadium*, où deux étages auraient pu accueillir le Cojop, ne suffisent pas. Le comité d'organisation a donc élargi ses recherches, le quartier de la Part-Dieu étant privilégié pour sa proximité avec la gare TGV.

Elles avaient démarré il y a plusieurs mois, avant que Cyril Linette, qui privilégiait déjà une installation à la Part-Dieu, ne quitte la direction du Cojop.

Le Cojop s'installera pour plus de trois ans

Les recherches viennent d'aboutir, avant la démission du président Edgar Grosperon. Et c'est le nouvel immeuble Audessa, installé à l'angle des rues Desaix et des Cuirassiers

dans le 3^e arrondissement, à environ 5 minutes à pied de la gare de la Part-Dieu, qui a été choisi.

L'ensemble de 17 000 m² a été réalisé par Icade promotion et Sogeprom et livré il y a plus d'un an. Cette dernière société est d'ailleurs également dans le projet du village olympique qui va être installé dans le quartier de la Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite. Le déménagement du Cojop se ferait à partir de janvier 2027, avec une occupation qui irait au-delà de la fin des JO des Alpes françaises 2030.

En milieu de semaine, le CIO avait validé la répartition des épreuves de glace sur le pôle lyonnais : les plus gros matchs de hockey pour la LDLC Arena de Décines, les autres pour la Halle Tony Garnier à Lyon, le patinage artistique, le short-track, le curling et les épreuves paralympiques pour Eurexpo à Chassieu.

● **François Guttin-Lombard**



Le futur siège du Cojop 2030 est l'immeuble Audessa dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon. Photo Richard Mouillaud

Lyon 4^e

Des Chartreux à l'ancien internat Favre: la venue des migrants inquiète les riverains

Au plus tard le 1^{er} novembre, les migrants installés actuellement dans le jardin des Chartreux seront hébergés par la Ville, pour 18 mois maximum, dans l'ancien internat Favre à la Croix-Rousse. Une arrivée qui suscite interrogations et inquiétudes dans le quartier.

Grégory Doucet avait annoncé vouloir « mettre fin à la situation indigne que vivent 130 jeunes », référence faite aux migrants se déclarant mineurs du Jardin des Chartreux. Chose promise, chose due avec la mise à disposition de l'ancien internat Favre situé à la Croix-Rousse, dont la ville a récupéré les clés le 1^{er} septembre, et qui accueillera la centaine d'hommes au plus tard le 1^{er} novembre, début de la trêve hivernale. Pour la plupart scolarisés, ces 130 hommes sont actuellement en recours de minorité pour obtenir une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance.

Propriété municipale, l'internat était géré depuis dix ans par l'association PEP69, sous tutelle de la Métropole, pour prendre en charge 36 jeunes de 6 à 16 ans, scolarisés, et rencontrant des difficultés familiales ou so-



Ici, le bâtiment de l'ancien internat Favre-Chazière qui accueillera fin octobre la centaine de migrants.
Photo Joël Philippon

ciales.

Mais depuis l'annonce faite par le maire de l'accueil des 130 migrants géré par 17 nouveaux agents du CCAS en cours de recrutement, les interrogations vont bon train dans le quartier où se trouvent une crèche et des établissements scolaires à proximité. Rares sont les parents prêts à témoigner en leur nom, la « peur d'être taxé de réac ou de facho » confie un jeune père de famille. Joanna, mère de deux enfants accueillis à la crèche Chazière, a décidé qu'el-

le « ne lâchera pas » le maire de Lyon. « On est très inquiets pour nos enfants, non pas parce que ce sont des migrants, mais parce que ce sont 130 hommes qui pourraient être à côté d'eux », déplore Joanna.

L'opposition veut un comité de suivi

Un autre parent complète : « Quand on voit tout ce qu'il se passe dans le périscolaire, le milieu de la petite enfance, ça ne me rassure pas qu'il n'y ait que des hommes. » Une inquiétude

« On est très inquiets pour nos enfants parce que ce sont 130 hommes »

Joanna, mère de famille

partagée par plusieurs parents, qui assurent que la situation aurait « été différente » s'il « s'agissait de femmes et d'enfants ».

Il faut dire que durant la réunion au lendemain de l'annonce, certains propos n'ont pas été de nature à rassurer, d'après certaines personnes présentes. « On nous a dit que certains pouvaient avoir des troubles psychiques ou d'autres pathologies », témoigne l'une d'entre elles. Principalement originaires d'Afrique subsaharienne, « ces jeunes hommes ont souvent eu des parcours longs et laborieux pour arriver jusqu'à Lyon », explique-t-on dans l'entourage du maire.

« On ne fait pas d'amalgames sur ces personnes qui ont envie de s'intégrer, déclare l'opposant Loïc Terrenes (Lyon Humaniste et Démocrate). Mais il est certain que leur diagnostic social n'est pas encore complet, on ne connaît donc pas parfaitement leur profil. Et cela pose la question de la cohabitation ». L' élu a appelé le maire à créer un « comité de suivi de proximi-

té » avec tous les acteurs du quartier, mais il n'est « pas prévu pour le moment », fait savoir l'entourage de Grégory Doucet.

Des mesures pour les migrants accueillis

Interrogé sur les inquiétudes, Grégory Doucet assure être dans « le dialogue » et se dit prêt « à répondre à toutes les questions des parties prenantes autour de l'ancien internat ». D'autant que des mesures ont d'ores et déjà été décidées sur la gestion du site. Outre un couvre-feu qui devrait débuter à 20 heures pour les occupants, l'accès au terrain attenant à la crèche ne sera pas autorisé, les autres espaces extérieurs seront « encadrés » ou interdits (comme celui jouxtant la ferme) et enfin le portail côté rue Chazière ne sera pas utilisable.

La Ville se dit prête à faire intervenir la police municipale en cas d'installation illégale. Une réunion avec le conseil de quartier est prévue dans les jours à venir.

● **Hugo Francés**

Samedi 19 septembre 2026

Lyon 6^e

Ce chantier complique la circulation autour du boulevard des Belges



La rue Sully est en travaux et barrée, du boulevard des Belges jusqu'à la rue Garibaldi.

Photo Régis Barnes

Un important chantier sur le chauffage urbain est en cours dans le secteur du parc de la Tête d'or, côté Porte des Enfants du Rhône. Des routes barrées obligent les automobilistes à emprunter des déviations. Dans le même temps, le Sytral pilote des travaux cours Vitton et quai Sarraill, d'aménagement d'arrêts de bus-relais pour remédier aux coupures sur la ligne A du métro.

Les automobilistes qui circulent actuellement dans le secteur du boulevard des Belges doivent composer avec les rues barrées et les déviations. Depuis plusieurs semaines, la Métropole de Lyon pilote des travaux de raccordement au chauffage urbain pour des abonnés sur le réseau du 6^e nord (Tête d'or) dont de nouveaux abonnés dans ce secteur. Bonne nouvelle, « les travaux touchent à leur fin, avec une libération des emprises début octobre ou mi-octobre pour certaines rues », indique le Grand Lyon.

Créqui, Vendôme, Boileau... Ces rues touchées par les travaux

Pour ceux qui doivent emprunter le secteur, voici dans le détail les zones concernées par ce vaste chantier.

Au nord de la rue de Créqui ainsi que le nord du boulevard des Belges (côté Porte des Enfants du Rhône du parc de la Tête d'Or), des travaux sont en cours de finition pour une libération début octobre. Idem rues Vendôme, lieutenant-colonel Prévost et Boileau. L'achèvement des travaux rue Sully interviendra un peu plus tard, mi-octobre. Rue Faurax et boulevard des Belges, à proximité du square Billon, les travaux sont achevés. Rue Garibaldi, ils sont en cours de finition pour une libération mi-octobre.

En parallèle, des travaux de rénovation en passage en basse pression côté exploitation à l'intersection Boileau/Montgolfier sont en cours et prendront fin mi octobre, indique la Métropole de Lyon.

Des arrêts de bus aménagés cours Vitton et quai Sarraill

Sytral Mobilités mène également des chantiers en raison de coupures programmées pour des travaux sur la ligne A du métro, comme c'était le cas en août 2026. « Des bus relais étaient, avant cet été, déployés entre Charpenne et La Soie. Pour le tronçon entre Perrache et Charpenne, il était demandé aux usagers de se rabattre

sur les autres modes, bus et tramways, disponibles sur les villes de Lyon et Villeurbanne », indique l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, qui pilote entre autres le réseau TCL.

« Dans le cadre des aménagements de voirie décidés par Sytral Mobilités, les futurs plans de remplacement par des bus relais, lors des coupures programmées pour travaux sur la ligne A, s'étendront désormais de Perrache à La Soie, donc sur l'ensemble de la ligne A », souligne le Sytral. « L'aménagement d'arrêts accessibles et sécurisés sur le cours Vitton et le quai Sarraill va en effet permettre la desserte jusqu'alors non adaptée des stations Massena et Hôtel de Ville par des bus relais ».

« Ces travaux sur le cours Vitton et le quai Sarraill, qui ont démarré cette semaine, pour une durée de 3 semaines environ, sont portés par la Métropole de Lyon et financés par Sytral Mobilités. Ils constituent une avancée importante en permettant d'étendre au 6^e arrondissement et à la Presqu'île, le plan de remplacement par des bus relais en cas de coupure programmée de la ligne A », précise les services du Sytral.

● R.B.

TRIBUNE DE LYON 19/09/26

L'histoire miraculée de la maison du directeur de la Manufacture des Tabacs

La maison du directeur de la Manufacture des Tabacs avec son style art-déco est une miraculée. La construction du tram T4 a failli sonner le glas pour cette magnifique maison Art déco du 3^e arrondissement de Lyon.



La maison du Directeur de la Manufacture des Tabacs. © Clément Vilain

Installée à l'extrémité nord-ouest de la Manufacture des tabacs et longée par le cours Albert-Thomas à la frontière entre le 3^e et le 8^e arrondissement : la maison du directeur de la Manufacture des Tabacs est le dernier témoin du passé ouvrier du bâtiment. Son histoire débute en même temps que celle de « la Manu », en 1910.

On retrouve cette maison sur les plans d'origine de l'architecte Joseph Clugnet. À cette époque, quatre pavillons étaient installés. Un à chaque angle de la Manufacture : la conciergerie, la maison du contrôleur et jardins, le bureau du directeur et la maison du Directeur.

La construction de la Manufacture des Tabacs débute entre 1912 et 1932. La maison du Directeur est construite en même temps. De style Art déco, elle compte deux étages. Elle n'est d'ailleurs pas construite pour accueillir uniquement le Directeur de la fabrique. Elle comporte au rez-de-chaussée les locaux de fonction, au premier étage les appartements de la famille du Directeur et au deuxième étage, les locaux du personnel.

Tout au long de son histoire, cette maison a été profondément façonnée par l'activité et du fonctionnement de l'usine.

Dernier témoin de la vie ouvrière de la Manufacture

Jusqu'en 1987, la Manufacture des Tabacs tourne à plein régime. À sa fermeture, différents projets sont étudiés pour décider de son avenir : nouveau palais de justice, hôtel de police ou université.

C'est le projet porté par la Communauté urbaine de Lyon (Courly, ex-Grand Lyon) et la Municipalité qui l'emporte : les 28 000 m² leur sont donc mis à disposition afin de créer un nouveau campus, dont les travaux auront lieu entre 1991 et 1998.

L'ancienne maison du Directeur reste le seul pavillon intact sur les quatre dans ce projet. Les trois autres sont détruits dans le but de libérer de la place pour l'université.



La Manufacture des Tabacs est longée par les rails des trams. ©Alan Thurm

Pourtant, sa destruction est envisagée au début des années 2000 dans le cadre de la construction du tram T1 entre les arrêts « Manufacture Montluc » et « Lycée Colbert ». Après une forte mobilisation des riverains et défenseurs du patrimoine, dans la rue et dans les médias, ce projet de démolition est finalement abandonné. Le tracé du tram ne sera pas dévié : les trams passeront désormais sous la maison.

En 2003, la Manufacture des Tabacs est labellisée « Patrimoine du XX^e siècle », et treize ans plus tard, elle rachète l'ancienne maison du Directeur.

En 2019, le petit bâtiment fait l'objet d'une réhabilitation patrimoniale orchestrée par l'agence spécialisée en architecture LALA. Elle accueille aujourd'hui une « Entrepreneuriat Factory », dédiée à la recherche et à l'entrepreneuriat étudiant.

Gallien Pernaudet

Histoire locale

Lyon

Avant les usines et les immeubles, Gerland était une terre d'eau où l'on pouvait même pêcher

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, direction Gerland. Avant les immeubles, les laboratoires et les grandes avenues, s'étendait une plaine traversée par les bras du Rhône, où l'on cultivait, pêchait et construisait des bateaux.

Oubliez l'avenue Jean-Jaurès, le métro et les laboratoires. Effacez même le stade. À leur place, imaginez une immense étendue plate, des champs, quelques constructions isolées et, surtout, de l'eau.

Car Gerland fut longtemps une terre inondable. Le Rhône n'était pas encore le fleuve contenu entre ses berges que connaissent les Lyonnais. Il se divisait en de nombreux bras qui pénétraient dans la plaine. Les plus petits étaient appelés des « mouches ». Entre eux s'étendaient des terrains humides et marécageux. Quelques bâtiments émergeaient de ce paysage, dont le château de Gerland, construit au début du XVII^e siècle. Mais l'endroit restait largement inhabité.

Dompter le Rhône

En 1852, avec le rattachement de la commune de la Guillotière, Gerland devient lyonnais. Sur le terrain, il reste pourtant encore largement à la campagne. Il faut d'abord dompter le Rhône. Après la grande inondation de 1856, les terrains sont remblayés et des digues sont construites. Elles seront encore renforcées après l'inondation de 1918. Peu à peu, l'eau recule. Mais elle ne disparaît pas complètement. Une lône en particulier va survivre longtemps : la lône Félizat. Ce bras mort du Rhône traversait encore Gerland dans la première moitié du XX^e siècle. Les Gerlandais venaient y pêcher. On s'installait sur ses rives pour pique-niquer.

Aux beaux jours, on pouvait même s'y baigner. Une photographie aérienne prise en 1920 est saisissante. Le cha-



Une vue aérienne de Gerland en 1971. Photo archives *Le Progrès*

teau de Gerland apparaît entouré de terrains encore largement libres. Non loin, la lône dessine son ruban d'eau au milieu d'un quartier où les usines commencent pourtant déjà à gagner du terrain. Cette lône raconte aussi une histoire que Paris a quelque peu fait oublier.

Les bateaux-mouches ne sont pas parisiens

Au XIX^e siècle, des chantiers de construction de bateaux s'installent dans le quartier de la Mouche. C'est ici que sont construits de petits bateaux à hélice destinés au transport des voyageurs. En 1863, un service de « mouches » fonctionne à Lyon sur la Saône, entre la Quarantaine et l'Île Barbe. Le nom vient donc de Lyon et de ce quartier de la Mouche où ces embarcations sont fabri-

quées. Les bateaux-mouches deviendront ensuite indissociables de Paris. Mais derrière leur nom se cache toujours un morceau de Gerland.

Pendant ce temps, le quartier change. Ce qui avait longtemps constitué les faiblesses de Gerland devient soudain un avantage. La plaine offre beaucoup d'espace. Elle se trouve loin du centre et à proximité du chemin de fer. Lyon peut donc y installer les activités dont elle ne veut plus au cœur de la ville. Les industries arrivent. Usines chimiques, ateliers, entrepôts et activités polluantes ou encombrantes s'implantent progressivement dans le quartier.

Les réalisations de Tony Garnier

Au début du XX^e siècle, la transformation s'accélère encore. Les municipalités de Jean-Victor Augagneur puis

d'Édouard Herriot veulent faire de Gerland un territoire de grands équipements. Tony Garnier y construit les abattoirs de la Mouche et l'immense marché aux bestiaux. En 1914, avant même leur mise en service définitive, le site accueille l'Exposition internationale urbaine de Lyon : 75 hectares et quelque 12 000 exposants. Le stade de Gerland sort lui aussi de terre. Puis viennent le port industriel dans les années 1930, les entreprises chimiques et une usine d'incinération. La campagne aux portes de Lyon est devenue un territoire industriel.

On y pêche jusque dans les années 1950

Pourtant, l'ancien Gerland n'a pas entièrement disparu. Au milieu des cheminées, des entrepôts et des terrains vagues subsistent encore des

champs. Au bord du Rhône, des guinguettes accueillent les Lyonnais venus danser et manger des fritures de goujons. Et la lône Félizat est toujours là. Jusqu'aux environs de 1950, les habitants viennent encore y pêcher, pique-niquer et nager. Puis elle est comblée. Avec elle disparaît l'un des derniers témoins du Gerland d'avant les usines. Le quartier connaîtra encore une nouvelle métamorphose à partir des années 1980. Les industries reculent, tandis qu'arrivent logements, universités, laboratoires et entreprises liées aux sciences du vivant. En moins de deux siècles, Gerland aura ainsi été une plaine humide, un faubourg industriel puis un quartier scientifique et résidentiel. De son premier visage, il ne reste presque rien.

● De notre correspondante, **M. Aschen**

Dimanche 20 septembre 2026

Actu Lyon / Caluire | 27

Caluire-et-Cuire

Des tranchées de 14-18 à la Libération un siècle d'histoire et de mutations

Des hôpitaux militaires de la Grande Guerre à la réorganisation politique de 1945, la commune de Caluire-et-Cuire a traversé les deux conflits mondiaux en première ligne. Si le territoire a été épargné par les combats directs de 14-18, il est rapidement devenu une base arrière stratégique, un refuge clandestin pour la Résistance puis le théâtre des bombardements de 1944. Retour sur un siècle d'efforts, de sacrifices et de métamorphoses urbaines.

Loin du front, Caluire-et-Cuire échappe aux destructions directes de la Première Guerre mondiale. Pourtant, le bilan humain est lourd : 335 de ses enfants tombent au champ d'honneur. Pour absorber l'afflux de blessés, six hôpitaux temporaires ouvrent sur le territoire communal. Le plus important, installé chez les Frères des Écoles chrétiennes, compte jusqu'à 350 lits (dont 60 réservés aux soldats aveugles) et soigne plus de 6 200 Poilus. Tout près, le camp de Sathonay s'impose comme une base arrière et un centre d'instruction majeur où transitent de nombreuses troupes coloniales africaines.

Dans les années qui suivent, la mémoire s'ancre dans le paysage : un carré militaire et un monument aux morts voient le jour au cimetière, avant l'inauguration, en 1923, du "monument de la Victoire", qui trône encore aujourd'hui au sommet



À l'angle des actuelles rue Martin Basse et avenue Général de Gaulle, les blindés allemands ont détruit un canon antichar de 47 mm. Photo issue de la collection Nicolas Andry

de la montée des Soldats.

L'entre-deux-guerres : essor industriel

Durant l'entre-deux-guerres, la commune franchit le cap des 17 000 habitants. L'urbanisation s'accélère avec la sortie de terre des premières Habitations à bon marché (HBM) à Montessuy. L'industrialisation s'intensifie également, marquée par le rachat des Automobiles Pilain en 1920 par la Société lyonnaise d'industrie mécanique (SLIM).

C'est aussi l'âge d'or du développement des transports : le

Train Bleu, le tramway et les premiers autobus connectent la ville à Lyon. Les liaisons inter-réseaux restent toutefois timides, et seul le bac à traîlle permet de franchir le Rhône vers Villeurbanne. Sur le plan sanitaire, l'industriel Marius Berliet fonde un préventorium contre la tuberculose au clos de Margnolles, tandis que le patrimoine militaire évolue : le fort de Montessuy est déclassé, suivi par celui de Caluire, rasé pour laisser place à un stade municipal en 1933.

Lors du second conflit mondial, les troupes allemandes oc-

cupent Caluire dès le 19 juin 1940, avant de se replier temporairement le 6 juillet après l'Armistice. Durant ces années noires, la municipalité, emmenée notamment par François Peissel et M. De Poumeyrol, tente de protéger la population face aux pénuries.

Occupation, Résistance et bombardements de 1944

Située aux portes de Lyon, la commune devient un haut lieu de la Résistance clandestine pour l'organisation de réunions secrètes. L'été 1944 marque un tournant tragique : les 27 juillet

Repères historiques ►

1914-1918 : 335 Caluirards morts pour la France, 6 270 blessés accueillis à l'hôpital des Frères des Écoles chrétiennes. **1923 :** inauguration du « monument de la Victoire » montée des Soldats. **1933 :** démolition du fort de Caluire et aménagement du stade. **1944 :** bombardements des 27 juillet et 6 août (11 morts), Libération de la commune le 3 septembre. **1944 :** bombardements des 27 juillet et 6 août (11 morts), Libération de la commune le 3 septembre.

et 6 août, la ville subit deux bombardements alliés successifs, faisant 11 victimes et des dégâts matériels très lourds.

Le 2 septembre 1944, en se repliant, l'armée allemande fait sauter les ponts Poincaré, de l'Île-Barbe et de Collonges. Dès le lendemain, 3 septembre, Caluire célèbre enfin sa libération.

1945 : le vote des femmes et la reconstruction

En 1945, la commune entre dans une nouvelle ère lors des élections municipales marquées par le premier vote des femmes. Il revient alors au nouveau maire Élie Vignal d'orchestrer la reconstruction et de gérer la difficile transition de l'après-guerre.

De notre correspondante Sylvie Silvestre

Infos et photo tirées du livre *Caluire-et-Cuire au fil de l'histoire* (Éditions du Poutan)

LYON CAPITALE 16/08/26 par Guillaume Lamy



© Tim Douet

À Lyon, comment les architectes des Bâtiments de France veulent concilier patrimoine et adaptation climatique

Sa parole est rare. Emmanuelle Didier, architecte des Bâtiments de France (ABF) et cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon (UDAP), revient sur les enjeux d'adaptation du patrimoine face au changement climatique et sur les critiques parfois émises à l'encontre des ABF, qualifiés de *"force de blocage"*.

Lyon Capitale : La doctrine a-t-elle évolué face au changement climatique ?

Emmanuelle Didier : Le terme de "doctrine" ne convient pas vraiment : il évoque un dogme, alors que ce métier consiste justement à s'adapter au contexte. Il existe certes des situations génériques traitées selon un principe d'égalité, mais l'examen au cas par cas reste essentiel — selon qu'il s'agit de protections au titre du code du patrimoine comme les abords de monuments historiques (périmètres de 500m ou périmètres délimités au regard des enjeux), ou les sites patrimoniaux remarquables (SPR), sinon de sites inscrits ou classés au titre du code de l'environnement : les règles applicables diffèrent. Je préfère donc parler de principes qui régissent un espace protégé plutôt que de doctrine. Ces principes intègrent la prise en compte du développement durable depuis longtemps : dès les années 2000, le service avait développé des fiches conseil sur ce sujet, notamment sur l'intégration des panneaux solaires. Le service a donc une vingtaine d'années de recul sur ces questions, et continue d'adapter ses préconisations à mesure que le dérèglement climatique s'accroît. Des fiches conseil actualisées, plus larges, viennent d'être publiées sur l'intégration de la transition écologique dans les territoires. Le guide national fixe un cadre général ; le rôle de l'unité départementale est de l'adapter aux spécificités locales. L'intégration de panneaux solaires, par exemple, ne se raisonne pas de la même façon en milieu urbain et en milieu rural.

Quel est l'objectif de la servitude de protection ?

Dans le Vieux-Lyon et sur les pentes de la Croix-Rousse notamment, les paysages de toiture homogènes comptent parmi les caractéristiques ayant permis l'inscription du centre ancien de Lyon comme bien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Si l'ABF autorisait systématiquement l'installation de panneaux solaires sur toutes les structures, ces qualités patrimoniales (ce qui constitue la V.U.E., valeur universelle exceptionnelle du bien) seraient irrémédiablement perdues. Chaque décision relève donc d'un arbitrage bénéfices-risques.

Certains élus estiment que les ABF peuvent être une "force de blocage" et qu'à trop contraindre, on obtient une "ville sous cloche". Que leur répondez-vous ?

D'abord une précision : un architecte des Bâtiments de France peut être diplômé "architecte du patrimoine", mais ce titre existe aussi dans le secteur privé. Un ABF est avant tout un architecte urbaniste de l'État, avec une vision globale sur la ville durable et l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire — spécialisé sur le patrimoine, mais pas seulement. Le rôle de l'architecte des bâtiments de France a pour objectif d'accompagner la transformation au sein des espaces protégés, à la recherche d'équilibres entre préservation et dynamiques de projet, création d'architectures qualitatives et durables.

Avec la Ville de Lyon, le service travaille en partenariat étroit surtout depuis la reconnaissance UNESCO de 1998, notamment par exemple via la charte de ravalement des façades lyonnaises, révisée il y a deux ou trois ans à la lumière des enjeux climatiques. Concrètement, cette charte identifie les façades qui ne peuvent pas recevoir d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) — trop ouvragées, en pierre de taille, avec modénatures et reliefs — et propose des alternatives.

Un principe important : en cas de refus, le service en indique systématiquement le motif et propose des pistes alternatives. Les solutions techniques (équipements de traitement d'air, isolants banalisés) ne sont pas les seules réponses possibles ; le potentiel écologique du bâti ancien lui-même en est une, aussi avant d'appliquer des recettes pré-établies, il nous importe d'inciter à connaître les dispositions constructives et architecturales pour mieux tirer parti des caractéristiques d'un immeuble.

À une autre échelle, la charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et désormais environnementale a été élaborée avec la Ville, notamment pour les constructions neuves. Une instance collégiale se réunit régulièrement, en amont du dépôt des dossiers, pour examiner ensemble les projets — ABF, services de la Ville, bureau d'études, paysagiste, agence d'urbanisme — afin de faciliter l'instruction et d'ajouter une véritable plus-value aux réalisations, grâce à l'approche globale et la culture partagée entre acteurs de l'aménagement de la ville.

Recevez-vous beaucoup de demandes liées à la climatisation ?

Les demandes de ce type relèvent de déclarations préalables de travaux (DP). L'ensemble des DP portant sur des modifications de façade représente environ 45 % des demandes, mais il n'existe pas de statistique isolant spécifiquement les climatiseurs, faute d'enregistrement dédié dans les formulaires Cerfa. La tendance est toutefois clairement à la hausse. Dans le SPR du Vieux-Lyon et celui des pentes de la Croix-Rousse, un plan de gestion encadre la modification des façades. Le règlement du SPR du Vieux-Lyon, qui date de 1985, est en cours de révision car il ne répond plus aux enjeux actuels. A l'instar de la démultiplication de panneaux solaires, installer des blocs de climatisation sur l'ensemble des façades anciennes impacterait directement l'attractivité du centre-ville et la valeur du cadre architectural, reconnue ici encore, par les institutions onusiennes.

Qu'en est-il de la Presqu'île ?

Elle est protégée au titre d'abord de monuments historiques (périmètres de 500 mètres) et comme site inscrit au titre du code de l'environnement — plusieurs strates de protection se superposent. La révision en cours du SPR du Vieux-Lyon vise justement à simplifier et à étendre ce périmètre pour proposer un ensemble de règles alors rendues prévisible aux usagers.

Où en est cette révision ?

Le périmètre du projet de Site patrimonial remarquable (SPR) Renaissance et Presqu'île est en cours de définition. Une étude préalable de deux ans a été menée ; ses conclusions sont disponibles en ligne sur le site de la Métropole. Le label UNESCO n'étant assorti d'aucun outil de protection propre mais d'un plan de gestion où les collectivités fixent les grandes orientations, celles-ci sont tenues de se doter d'un outil adapté — en l'occurrence le SPR. Deux SPR existent donc aujourd'hui à Lyon : le Vieux-Lyon et les pentes de la Croix-Rousse. Le premier, conçu à une époque où l'urgence était de sauver un quartier en péril, doit désormais intégrer les enjeux actuels, notamment climatiques et d'habitabilité, et pourrait s'étendre jusqu'à la Presqu'île, où les mêmes problématiques s'observent.

Les jalousies sont-elles autorisées, à défaut de la climatisation ?

L'ABF ne s'est jamais opposé à l'installation d'occultations ou de volets. L'examen d'une demande prend en compte plusieurs échelles : celle de l'architecture, de l'îlot, puis de l'espace protégé dans son ensemble. Une façade

d'immeuble de canuts et une façade haussmannienne, par exemple, n'appellent pas le même traitement. La jalousie à la lyonnaise, en revanche, convient aux deux cas : c'est une spécificité locale que l'ABF cherche à valoriser. À l'inverse, des volets roulants non conformes aux dispositions d'origine sont difficiles à intégrer. La charte façade recommande également d'éviter le panachage des systèmes d'occultation sur un même immeuble.

Dans le Vieux-Lyon, poser des jalousies sur croisées à meneaux créerait un anachronisme et un résultat inopérant ; d'autres solutions sont recherchées suivant les différentes typologies dans le cadre de la révision du SPR — stores à projection, persiennes repliables en tableau, etc. Sur le plan technique, la jalousie présente un intérêt réel : bon correcteur thermique, elle permet à la fois de filtrer la lumière et de ventiler, contrairement à un volet roulant qui est soit ouvert, soit fermé. Se pose aussi la question du bilan carbone et de la durée de vie de ces équipements.

Comment expliquer l'hétérogénéité observée dans certaines rues protégées ?

La première question à se poser est de savoir si les installations ont fait l'objet d'une autorisation, la compétence en matière d'urbanisme appartient à la Ville, l'ABF ne donnant un avis qu'une fois la demande déposée. De nombreuses installations sont probablement réalisées sans autorisation, ou non conformes aux déclarations d'urbanisme....

Comment le service accompagne-t-il les alternatives, en pratique ?

En saisissant les demandes le plus en amont possible, c'est l'ADN du service depuis plus de vingt ans. Des fiches conseil couvrent l'ensemble des thématiques, dont les occultations. Des dispositifs de préconsultation existent : courriel, permanences en mairie, plateformes numériques de démarche en ligne. L'objectif est de comprendre les besoins du demandeur, de l'orienter vers une solution favorable, dans une réflexion qui intègre la qualité architecturale, plutôt que de se limiter à un refus.

L'ABF n'est donc pas là pour "mettre sous cloche" ?

Non : contrairement à un conservateur de musée, l'architecte des Bâtiments de France est un vecteur de projet. En tant qu'architecte urbaniste de l'État, son rôle est aussi de trouver des solutions, d'anticiper les problématiques et de questionner le programme et les besoins. Lorsque l'ITE est impossible, une isolation thermique par l'intérieur peut-elle répondre au besoin ? Comment ventiler autrement ? comment faire de la pédagogie autour des pratiques et usages ?

La typologie de l'immeuble lyonnais a été conçue pour une ventilation naturelle passant par les cours et les parties communes. Ce fonctionnement est aujourd'hui mis à mal notamment par les cloisonnements, les fermetures d'impôts, par l'occupation des combles, initialement non prévus pour l'habitation — un retour en arrière paraît impossible compte tenu de la pression foncière sur la Métropole de Lyon. Le service s'attache donc à bien connaître la typologie de chaque immeuble, notamment dans le cadre de l'étude SPR et d'autres recherches engagées avec la Ville portant sur des cas concrets, avec une approche transversale associant bureau d'études fluides et thermiques, architecte du patrimoine, et parfois paysagiste. Des mesures et instrumentations sur une année entière permettent d'objectiver le comportement des matériaux anciens (ventilation, variations de température, etc.) pour optimiser les interventions, les rendre pertinentes, tenant compte aussi de l'économie des projets.

Les copropriétaires sont-ils bien informés ?

Il existe encore beaucoup d'idées reçues, malgré vingt ans de communication et de consultation préalable, de la même manière que certains bailleurs pensent par principe que "les ABF diront non". Le rapport sénatorial de 2024 sur les missions de l'architecte des Bâtiments de France (dont une délégation est venue visiter l'UDAP du Rhône) a permis d'expliquer concrètement comment le service travaille à éviter cette mise sous cloche et à accompagner la transformation. L'architecte urbaniste de l'État est autant garant de la préservation du patrimoine que de la création

architecturale et des solutions innovantes : au niveau national, près des deux tiers des prix d'architecture récompensent des projets situés en espace protégé.

La place Bellecour : quelle a été la position de l'ABF sur la végétalisation ?

L'ABF n'a jamais interdit la végétalisation de la place. Le problème est que le sous-sol, constitué d'un parking, n'est pas fertile, la question de la végétalisation ne pouvait donc pas se poser dans les mêmes termes que sur la partie sud, déjà aménagée avec un projet de maîtrise d'œuvre (mail planté, kiosques). Des solutions existeraient, par exemple neutraliser certaines places de parking pour créer des fosses d'arbres ponctuelles, ou généralisées mais elles relèvent ici de décisions politiques et de moyens.

Sur la répartition des compétences, la place Bellecour est protégée par plusieurs dispositifs. Le site classé (au titre du code de l'environnement, comme le Mont-Blanc par exemple) relève de la compétence du ministère de la Transition écologique, qui statue après avis de l'ABF. La statue centrale et les immeubles bordant la place sont par ailleurs protégés au titre des monuments historiques, ce qui relève du code du patrimoine et donc de la compétence de l'ABF. La décision finale sur les récents aménagements a fait l'objet d'un avis ministériel intégrant, en synthèse, l'avis de l'ABF.

Sans les ABF, la ville serait-elle plus abîmée ?

Les outils du code du patrimoine (SPR, abords de monuments historiques) sont des protections étatiques. L'intérêt du SPR est d'être un document concerté entre l'État, la Ville et la Métropole (compétente en matière de planification), contrairement au PLU, révisable tous les six ans, il s'agit d'un outil plus stable, qui rassure autant qu'il pourrait inquiéter les élus par sa relative permanence. L'inscription d'un bien au patrimoine mondial est une chance, mais aussi une responsabilité qui implique de se doter d'outils adaptés : à ce jour le bien n'est couvert que sur 14% de sa surface par les 2 SPR, ce qui est très peu comparé à d'autres territoires reconnus par l'Unesco en France.

Le patrimoine est une dimension de l'urbanisme à part entière, au même titre que l'environnement. Ce métier impose des allers-retours constants entre l'échelle de l'architecture et celle du grand paysage urbain, une façon de comprendre l'homogénéité d'une ville comme Lyon tout en interrogeant, à l'échelle réduite, les véritables enjeux d'habitabilité.

Le cas des blocs de climatisation en cœur d'îlot

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les élus des mandats précédents sur l'accumulation de blocs de climatisation dans de petites cours, initialement conçues comme puits de lumière ou de ventilation. Cette accumulation pose des problèmes sanitaires (condensats), des nuisances sonores et visuelles, et dégrade la qualité de vie entre voisins, sans compter l'atteinte à la qualité intrinsèque du bâtiment.

Les règlements de copropriété ne prévoient pas toujours de règle sur le sujet. Le service encourage l'inscription de règles communes (modèle homogène de volets, de menuiseries, etc.) dans ces règlements. Le demandeur reste responsable de la demande d'autorisation, la décision finale relevant de la Ville en conformité avec le PLU. Un document utile à connaître : l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) UNESCO, intégrée au PLU de la Métropole de Lyon.

S'il fallait résumer en une règle la conciliation entre patrimoine et adaptation climatique ?

Il s'agit moins d'une règle que d'une méthode : établir un diagnostic. Il faut connaître un immeuble ancien avant de le faire évoluer, retracer son histoire, ses dispositions constructives (mâchefer ou pierre de taille, par exemple, n'ont pas le même comportement thermique) et les transformations qu'il a subies. Comme en médecine, le traitement doit être adapté au diagnostic, et non l'inverse.

C'est l'ambition d'un DPE patrimonial : les bases de calcul actuelles ne sont pas adaptées aux matériaux du bâti ancien. Ce diagnostic n'existe aujourd'hui qu'à la marge, par appartement, pas à l'échelle de l'immeuble. C'est précisément l'objet de l'étude thermique en cours avec la Ville de Lyon, qui vise à constituer des cas de référence utilisables par analogie. Un travail long, par nature, mais dont les résultats seront rendus progressivement, les premiers dans les six prochains mois pour l'étude en cours, les études SPR nécessitant davantage de temps compte tenu des étapes politiques et administratives (délibérations, enquêtes publiques).

L'exemple de l'enduit correcteur, place Neuve à Saint-Jean

Un immeuble médiéval du Vieux-Lyon, remanié au XIXe siècle mais ayant conservé d'anciennes croisées, a fait l'objet d'un traitement d'enduit à la chaux enrichi de matériaux biosourcés, avec l'appui d'un architecte du patrimoine et des aides de la Ville de Lyon. Plutôt qu'une restauration strictement muséifiante (retour à l'enduit à la chaux aérienne d'origine), l'objectif était de traiter la thermique d'été autant que d'hiver. Une expérimentation similaire avait déjà été menée en 2010 avec un bailleur social, 56-58 rue Saint-Jean ; ce cas, avec dix ans de recul, est aujourd'hui réexaminé dans le cadre de d'études thermiques en cours.

Comment cette connaissance se transmet-elle aux syndicats et copropriétaires ?

L'enjeu est de rendre la règle accessible et prévisible. Cette règle se construit par l'accumulation de connaissances issues d'études et de diagnostics, un travail long qui doit ensuite se traduire dans les outils d'urbanisme et les servitudes existantes, accompagné d'un travail de pédagogie.

Concernant les statistiques d'avis défavorables, elles ne sont pas très significatives en tant que telles, car un premier avis défavorable amène souvent, une fois le dossier repris, à une solution. Au niveau national, les avis défavorables « secs », sans issue, représentent environ 2 % des cas ; ce taux serait plutôt inférieur au sein de l'UDAP du Rhône.

Quelle part du territoire est concernée par ces protections ?

Les espaces protégés couvrent 11 % du territoire hexagonal, répartis entre 7 % au titre du code du patrimoine (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) et 4 % au titre du code de l'environnement (sites classés ou inscrits). Une part importante de ces protections, à Lyon, se concentre sur la Presqu'île — le périmètre reconnu par l'UNESCO correspondant essentiellement aux protections relevant du code du patrimoine.

La Ville et la Métropole de Lyon ont par ailleurs intégré la question patrimoniale dans la dernière révision générale du PLU, via des outils propres au code de l'urbanisme : les PIP (périmètres d'intérêt patrimonial) et EBP (espaces bâtis patrimoniaux), qui peuvent se superposer aux protections de l'État ou s'en distinguer, et qui existent dans l'ensemble des 58 communes de la Métropole.

Un mot sur les copropriétés et les plans pluriannuels de travaux (PPT)

Les plans pluriannuels fonctionnent comme un carnet de santé de l'immeuble : ils permettent d'étaler la dépense, de disposer d'un schéma directeur et alimentent les diagnostics évoqués plus haut. Cette démarche partagée permet aussi de mieux connaître le bâti que l'on habite.

Sur le sujet du refroidissement, les politiques publiques commencent à envisager des réseaux de froid collectifs, sur le modèle des réseaux de chauffage urbain — une piste que les copropriétés pourraient explorer collectivement plutôt que de laisser chaque copropriétaire installer individuellement un climatiseur, ce qui crée une inégalité de traitement entre logements. L'ABF ne favorise pas cette inégalité ; il encourage au contraire une réflexion sur des solutions collectives.

Lyon | Villeurbanne

«C'est très sournois»: ces frais de service discrètement soumis par EasyPark

Plusieurs utilisateurs d'EasyPark dénoncent des frais cachés derrière une interface accrocheuse dans une partie des communes couvertes par le système de paiement du stationnement.

Connaissez-vous les «dark patterns», ou «interfaces trompeuses» en bon français? Ces sites qui «peuvent présenter des pièges pour forcer vos choix de consommateur», selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

L'application de paiement du stationnement EasyPark, connue des Lyonnais et Villeurbannais depuis qu'elle a absorbé puis remplacé FlowBird en février 2026, est accusée par des utilisateurs d'avoir recours à ce type de pratique. Sur YouTube, le vidéaste lillois Basti Ui, 152 000 abonnés, a décrit mi-août son expérience avec l'application dans une autre commune que sa ville d'origine.

Alors qu'il se gare et veut régler son stationnement, apparaît un long message, dont on ne citera que le début: «Vous bénéficiez actuellement de l'offre EasyPark basic. Cette dernière, sans frais de services, limite l'utilisation de nos services à votre seule ville de stationnement d'origine. Pour utiliser les services d'EasyPark pour stationner dans cette zone, vous devez activer l'offre EasyPark standard.»

«Ils savent très bien que les gens vont paniquer»

Sous le texte, un gros bouton violet «Démarrer mon stationnement» et en moins agaçant, en dessous, sans couleur, «Activer EasyPark standard (peut inclure les frais de service)». Pour annuler, le vidéaste doit glisser l'écran vers le bas afin de trouver le bouton «Ne pas démarrer ce stationnement». S'il avait cliqué, Basti Ui aurait réglé environ 15 % de frais de service à chaque ticket de stationnement.

«Ils utilisent toutes les mé-



EasyPark a remplacé FlowBird depuis 2026 comme solution de paiement du stationnement par mobile, à Lyon et Villeurbanne. Photo Richard Mouillaud

thodes pour te mettre en galère parce que tu es en train de te garer, tu dois te dépêcher, on t'attend à droite, à gauche, tu as peur de prendre un PV. Ils savent très bien que les gens vont paniquer», s'agace-t-il. Dans les commentaires, ces réactions: «on se fait avoir», «abus», «EasyMoney». Dans la page de téléchargement de l'application, plusieurs internautes confirment le problème: «C'est très sournois», «limite illégal», «foncièrement malhonnête».

«La couleur du bouton peut éventuellement inciter...»

La même expérience est arrivée à ce Lyonnais, en vacances à Rennes début septembre, qui témoigne auprès du Progrès: «Je n'ai pas compris ce qu'était ce texte, je n'avais pas le temps. J'ai décidé d'annuler. Ça va finir en amende de stationnement!»

EasyPark couvre presque 400 communes en France, dont une centaine relève

d'un forfait spécifique, dit «basic», imposé par les municipalités (dont Lyon, Villeurbanne, Saint-Étienne, Le Puy-en-Velay, Toulouse, Lille et Rennes donc, ou encore Paris) qui souhaitent éviter les frais de service aux utilisateurs en réglant elle-même une redevance à l'entreprise. Dans les 300 autres communes qui n'ont pas fait ce choix, ces frais sont d'environ 15 % du montant total, avec un minimum de 0,25 euro et un maximum de 3 euros. C'est l'offre dite «standard», que l'application incite fortement à adopter en passant d'une ville à l'autre.

Simulation faite par Le Progrès, en prenant Lyon comme «ville de stationnement d'origine», pour se garer à Villeurbanne: place Albert-Thomas, un pop-up apparaît pour proposer le forfait «standard», avec un gros bouton violet «Conservé les fonctionnalités EasyPark»; en dessous, couleur noir sur fond blanc, «Des frais de service peuvent s'ajouter». Illustration dans l'autre sens,

Information

Avec votre forfait EasyPark standard, vous pouvez stationner dans plus de 3000 villes en Europe et utiliser toutes les fonctionnalités EasyPark pour vous faciliter le stationnement (frais de service inclus).

Vous avez la possibilité d'opter pour un forfait EasyPark Basic. Ce forfait n'inclut pas les fonctionnalités EasyPark et est limité à cette ville.

Plus d'informations concernant les frais peuvent être trouvées sur easypark.fr

Conservé les fonctionnalités EasyPark

Des frais de service peuvent s'ajouter

Désactiver les fonctionnalités EasyPark

Aucun frais de service ne sera ajouté

L'interface d'EasyPark proposant de basculer vers un abonnement avec frais de service d'environ 15 %. Photo Capture d'Écran EasyPark

si l'on se gare à Lyon et que l'on contracte l'offre standard: pour 1h30 de stationnement, 31 centimes de frais sont ajoutés aux 2,07 euros de coût fixés par la Ville.

«Rien d'illégal»

Olivier Koch est directeur général d'EasyPark France. À l'origine du Progrès, il signale que «c'est la même taille de police» entre le bouton violet et l'indication des frais de service à venir; «on respecte la législation en vigueur, avec des mentions légales que nous ont imposées les autorités.»

Effectivement, tout est indiqué dans ce long texte que l'utilisateur doit lire alors qu'il faut récupérer les enfants, la grand-mère, le chat, ou honorer un rendez-vous rapidement. «La couleur [du bouton] peut éventuellement inciter, on l'entend. Mais on a fait valider ces écrans et ces textes par des avocats, et nous avons été audités par les services de protection des consommateurs. Donc il n'y a rien d'illégal»,

balaie le patron de l'entreprise.

«Utilisez un horodateur»

Sollicitée, la DGCCRF se borne à répondre qu'elle «ne peut pas communiquer d'éléments concernant des entreprises qui peuvent faire l'objet de plaintes ou d'enquêtes en cours». M. Koch assure que «les utilisateurs attentifs lisent le texte», mais qu'il «y en a toujours qui se trompent et souscrivent à nos offres sans prêter attention».

Le DG de la branche française assure y porter «un œil bienveillant», que le service client «accompagne» ceux qui se retrouveraient avec un abonnement dont ils ne voudraient pas. «Nous n'avons pas de volonté de tromper nos clients. Et si ce fonctionnement vous dérange, utilisez un horodateur ou une solution concurrente, il en existe quelques-unes», suggère-t-il.

● Olivier Philippe

Lundi 21 septembre 2026

Actu Lyon | 25

Lyon 8^e

Les petits trésors du quartier des États-Unis confiés aux Archives municipales

Le Comité d'intérêt local des États-Unis (CIL) s'apprête à remettre ses propres archives au service municipal dédié. Des mètres linéaires de documents, photos et autres objets insolites qui balaient l'évolution du quartier de 1930 à aujourd'hui.

Des souvenirs, il y en a plein. Des archives papiers, documents officiels, coupures de journaux et photos, tout autant. Des mètres linéaires, en fait, bien rangés dans l'un des appartements témoins de la cité Tony-Garnier, au cœur du 8^e arrondissement et conservés avec passion par les membres du Comité d'intérêt local des États-Unis (CIL).

Tous racontent l'histoire, de la création à aujourd'hui, de ce quartier populaire souvent mésestimé par les pouvoirs publics. Des « précieux » que le CIL s'apprête à confier aux Archives municipales lyonnaises pour la postérité.

Invisibles pour le public durant 50 ans

« Une fois que ces archives leur auront été remises, le grand public n'y aura plus accès durant cinquante ans, pour respecter le droit à l'image. Seuls les chercheurs et historiens auront le droit de les consulter », précise Eddie Gilles Di-Pierno, président du comité. À ma con-



L'ensemble des archives du CIL des États-Unis, fondé en 1933, vont être remises aux Archives municipales lyonnaises. Mais auparavant, Eddie Gilles Di-Pierno doit s'assurer que tout est parfaitement classé. Photo Christelle Lalanne

naissance, aucun autre CIL de Lyon n'a remis l'intégralité de ses archives », confie son président. Mais lui envisage de le faire depuis une vingtaine d'années. « Si cela est possible aujourd'hui, c'est parce que Nathalie Perrin-Gilbert (ancienne adjointe à la Culture à la mairie de Lyon) a plaidé en notre faveur auprès des services municipaux », admet-il reconnaissant.

Depuis que l'accord a été conclu, les membres du CIL se re-

trouvent régulièrement pour éliminer les doublons, ôter agrafes et trombones et s'assurer que sur chaque archive on puisse reconnaître le quartier, identifier les lieux.

Ces archives composées de photos, plaques et autres objets insolites viendront compléter celles que possède déjà la structure municipale, comme le fonds d'urbanisme du 8^e ou les plans de construction de la Cité-Jardin, rue Émile-Combes, par exemple.

De la zone maraîchère au « Village Nègre »

Les chercheurs et historiens pourront y découvrir l'évolution de ce quartier, sorti de terre au début des années 30, sous l'égide du maire Edouard-Herriot. Un article du *Progrès*, bien conservé, daté du 25 juin 1934, annonce la livraison du premier immeuble de cet ensemble d'habitations à bon marché (HBM), conçu par Tony Garnier pour loger les ouvriers de la périphérie industrielle. Dans ces

archives, toujours, des images de l'ancienne zone maraîchère appelée Petite Guille ou du « Village Nègre », surnom du bidonville de baraquements insalubres qui s'était implanté de 1926 à 1950 près de la rue du Professeur-Beauvisage.

D'autres photos font état d'une rue Joseph-Chapelle dynamique où se côtoyaient boutiques et cinéma de quartier, devenue bien calme et sans vie aujourd'hui. Ou encore des trois fois deux voix qui coupaient le quartier en deux avant la création du boulevard des États-Unis.

Des revendications pas si éloignées de celles d'aujourd'hui

Pour les autres documents, « ce sont surtout des documents internes au CIL. Les combats menés pour le quartier, les jugements de tribunaux, les courriers des différents maires de la ville », explique Eddie Gilles Di-Pierno. En 1936, le Comité envoyait à la population une liste de ce qu'il avait obtenu : goudronnage de la cité, urinoir mixte sur le boulevard, construction d'une école maternelle et de ce qu'il restait à obtenir : lavoir-bain douches, une pouponnière, un dispensaire et une plus grande surveillance de la Cité ! Finalement pas si loin des demandes du CIL des États-Unis quelque 90 ans plus tard.

● Christelle Lalanne

22/09/26

Lyon 5e**Depuis 80 ans, la Renaissance du Vieux-Lyon veille sur ce quartier emblématique**

Philippe Lamy, président, Stéphanie Petit guide conférencière et Yves Neyrolles autour du banc Régis et Annie Neyret sur la promenade du même nom. Photo Éric Baule

Depuis 1946, la Renaissance du Vieux-Lyon (RVL) veille sur l'un des quartiers les plus emblématiques de Lyon. Pour ses 80 ans, l'association propose, jusqu'à la fin de l'année, une série de rendez-vous pour réfléchir à l'avenir du Vieux-Lyon.

Quatre-vingt ans de réflexions, de propositions et parfois de combats. Fondée en 1946, la Renaissance du Vieux-Lyon s'est imposée comme un acteur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine du quartier, mais aussi de l'amélioration du cadre de vie de ceux qui y habitent et y travaillent.

La RVL s'est notamment illustrée dans les années 1960, lorsqu'un projet d'axe routier menaçait de traverser le quartier. Une poignée d'habitants se mobilise. Parmi eux, Régis et Annie Neyret allant jusqu'à convaincre André Malraux de l'importance de préserver ce patrimoine.

En 1964, le Vieux-Lyon devient le premier secteur sauvegardé de France. Puis, en 1998, le site historique de Lyon est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Deux étapes majeures auxquelles la mobilisation associative aura largement contribué.

Un patrimoine à faire vivre

Aujourd'hui, l'association poursuit son action en participant au suivi des projets urbains, en sensibilisant les habitants et en prenant part aux réflexions sur l'avenir du quartier, notamment autour du site patrimonial remarquable.

« Nous poursuivons la mise en œuvre de politiques patrimo-

niales ambitieuses », souligne Philippe Lamy, son président.

Pour l'association, la sauvegarde du patrimoine ne peut se concevoir sans prendre en compte la vie quotidienne du quartier. L'objectif est de trouver un équilibre entre habitants, acteurs économiques et visiteurs, tout en adaptant le Vieux-Lyon aux enjeux contemporains.

Une année anniversaire riche en rendez-vous

Pour marquer ces 80 années d'engagement, la RVL a imaginé un programme qui doit se poursuivre jusqu'en novembre, et pourrait se prolonger au-delà. Un numéro spécial de son journal, tiré à 6 000 exemplaires, retrace notamment cette histoire. Il est disponible auprès de l'association.

L'anniversaire se décline également en images avec l'exposition photographique « Ensemble, conjugons le Vieux-Lyon », installée sur les grilles du palais de Justice. Le photographe Yves Neyrolles y pose son regard sur les quartiers Saint-Georges, Saint-Jean et Saint-Paul.

Jeu de piste, ateliers avec les scolaires, visites guidées et quatre conférences aux Archives municipales de Lyon complètent cette programmation. Le cycle doit s'achever par un colloque consacré à une question au cœur des préoccupations de l'association : « Faire Patrimoine(s) ensemble ».

De notre correspondant

Éric Baule

Toutes les informations et le programme complet sont à retrouver sur le site de la Renaissance du Vieux-Lyon : www.lyon-rvl.com.

Mardi 22 septembre 2026

Actu Villeurbanne | 25

Villeurbanne

Pourquoi la piscine André-Boulloche reste fermée depuis cet été ?

La piscine André-Boulloche, située 96 rue Francis-de-Pressensé, dans le quartier Gratte-Ciel, n'a toujours pas rouvert depuis juillet. Après l'habituelle fermeture estivale, c'est une « anomalie technique » qui empêche l'équipement d'accueillir les habitués, les membres d'associations et les scolaires.

La piscine André-Boulloche reste fermée. En juillet et août, comme chaque été, les baigneurs et les nageurs ont trouvé portes closes.

Deux raisons pour l'expliquer : « La piscine a besoin de travaux chaque été pour fonctionner correctement le reste de l'année. Ces chantiers sont indispensables pour garantir son ouverture pendant l'année scolaire, quand écoliers et clubs l'utilisent pour l'apprentissage de la natation et leurs activités », expliquaient les services de la



La piscine André-Boulloche est une piscine comportant un unique bassin couvert de 25 mètres. Elle est située à 400 mètres du métro ligne A, arrêt "République". Photo d'archives Bernard Jadot

Ville au *Progrès* le 11 juillet.

La deuxième explication se trouve du côté des effectifs et de la difficulté, pour la collectivité, de recruter des employés saisonniers de maîtres-nageurs sauveteurs, surveillants de baignade, techniciens, agents d'entretien et agents d'accueil.

Encore une semaine de travaux

La piscine qui date de 1978 devait rouvrir lundi 14 septembre. Mais une « anomalie technique » a contrecarré les plans de la Ville. *Le Progrès* l'a sollicitée pour en savoir plus : « Le 7 sep-

tembre, les services ont constaté une fuite importante lors de la remise en fonctionnement du bassin, qui est partiellement enterré. Une inspection par caméra a été réalisée afin de localiser précisément l'origine de la fuite. Une entreprise spécialisée intervient actuellement pour

effectuer les réparations nécessaires. »

Une fois l'intervention de l'entreprise mandatée terminée, il faut compter sur un « temps de séchage de la résine ». Avant de procéder à la remise en eau du bassin unique de 25 mètres, André-Boulloche devrait ainsi rester fermée jusqu'à au moins dimanche 27 septembre.

Alors que plusieurs écoliers, collégiens ou lycéens nagent régulièrement dans ce bassin, des parents d'élèves, sur la page Facebook de la Ville, s'interrogent sur les annulations des séances scolaires. « Les deux autres bassins villeurbannais étant déjà pleinement utilisés tout au long de l'année, aucun report n'est envisageable. Des aménagements pourront toutefois être étudiés entre la fin 2026 et le début de l'année 2027, afin de limiter autant que possible l'impact sur les apprentissages », répond la collectivité.

● Vincent Sartorio

22/09/26

Métropole de Lyon : Vélo'v électriques : pourquoi l'assistance se désactive dans certaines zones

Pour favoriser la cohabitation des usagers notamment cyclistes et piétons —, la Métropole a décidé de désactiver l'assistance électrique des Vélo'v dans certaines zones.



Des Vélo'v électriques sont disponibles depuis janvier 2025 dans la métropole. Photo Maxime Jegat

Vous l'avez peut-être remarqué, en enfourchant votre Vélo'v électrique - les verts, donc, et non les rouges - une résistance se fait ressentir... Comme si vous aviez pris un Vélo'v classique. Il y a une raison derrière cela : depuis le 1^{er} septembre, l'assistance électrique de ces vélos a été coupée dans certaines zones de la métropole, pour « favoriser une meilleure cohabitation entre cyclistes et piétons », surtout dans les espaces avec le plus de fréquentation.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

Cette restriction s'applique dans le Vieux Lyon, la rue Mercière, les zones de rencontre de la Presqu'île, Gratte-Ciel à Villeurbanne, le parc de la Tête d'Or (hors allées cyclables), la partie basse des quais de Saône et le passage Moncey.

Quand l'on s'engage dans l'un de ces secteurs, l'assistance se désactive automatiquement, et le vélo bascule en mode mécanique. Le guidon émet un signal sonore et lumineux rouge, et l'assistance se réactive en sortant de la zone.

Sensibiliser plus largement les usagers

Autour de cette limitation, la Métropole lance plus largement un plan pour sensibiliser au partage de l'espace public.

À travers une campagne d'affichage sur le respect de la signalisation, portant le slogan « Ce n'est pas joli, c'est pour sauver des vies », mais aussi un rappel de la responsabilité de chacun pour protéger les plus vulnérables.

22/09/26

Lyon

À Montchat, « comme le village d'Astérix, on pourra y entrer mais plus en sortir »

Le constat est plutôt amer. La mise en service du TBI2 qui relie la Gare Part-Dieu à Bron n'a rien arrangé. Car parallèlement, le Sytral a revu, depuis début septembre, les itinéraires des bus C26 et C27 (ex-C9) qui circulaient dans le quartier de Montchat. Commerçants et riverains s'agacent de ces changements.

« On avait déjà subi des travaux pendant près de deux ans, voilà qu'aujourd'hui on nous enquiquine encore en nous compliquant nos déplacements et sans nous alerter sur les nouveaux itinéraires. »

Bernard, 80 ans, vit tout proche de la place Reconnaissance-Balzac et peine à se déplacer à pied. Au nord du 3^e arrondissement, à la frontière de Villeurbanne et Bron, dans le quartier de Montchat, riverains et commerçants n'ont pas un moral d'acier en cette rentrée.

Alors qu'ils pensaient prendre une bouffée d'air avec la mise en service du TBI2, le bus à haut niveau de service qui relie la Gare Part-Dieu-Vivier Merle à Kimmerling-Genêts (Bron), voilà que le Sytral leur lance un nouveau défi : sortir du quartier sans être obligé de prendre à minima deux modes de transports si l'on est pris par le temps.

« Notre quartier sera bientôt comme le village d'Astérix : on pourra y entrer mais plus en sortir », appuie Gérard Frize, président du Comité d'intérêt local de Montchat.

Une dizaine d'arrêts supprimés dans le quartier

Depuis le 31 août, en effet, les bus C26 et C27 (ex-C9) se font plus rares dans le quartier. Et ce n'est pas une question de fréquence. Une dizaine d'arrêts ont été supprimés. Dont ceux au début et à la fin du cours Richard-Vitton, pourtant bien ré-



sidentiel et desservi en commerces de proximité.

Explications du Sytral : « Le tracé du C26 a été complètement repensé afin d'offrir une liaison structurante Nord-Sud entre Insa - Einstein et Grange Blanche, complémentaire au tram T6. Elle est désormais connectée à de nombreuses lignes fortes du réseau : métros A et D, tramways T1, T2, T4, T5 et T6, ainsi que les lignes de Trambus TBI1 et TBI2. » Pas sûr que la réponse apporte satisfaction.

« Les travaux nous avaient déjà mis KO. La suppression du bus dans notre rue c'est le pom-pom. Regardez, il est 11 heures et il n'y a pas âme qui vive », constate Géraldine, la fleuriste du début du cours. Aux abords de sa boutique, un pressing et un magasin de vêtements ont baissé leur rideau l'an passé.

Cet été, dans la même rue, une boutique de produits africains, un fromager, un boucher-charcutier ont eux aussi fermé. Le 17 août, la boutique spécialisée dans les accessoires pour animaux, Canal Dog, annonçait elle aussi sa fermeture.

« Les deux dernières années ont été difficiles. Les travaux puis les changements de circulation ont profondément modifié les habitudes. Beaucoup d'entre vous qui veniez de plus loin ont cessé de pouvoir passer aussi facilement. Au total, nous avons perdu plus de 20 % de notre activité », pouvait-on lire sur le post Facebook de la boutique, toujours en cours de liquidation.

« Apporter une dynamique positive au quartier »

Marielle et Sylvie Penas ont tenu bon. Mais les fleuristes de la place Ronde, qui affichent une présence de plus de 40 ans, ont toujours suivi la même ligne de conduite : « Les gens du quartier continuent d'acheter local si le commerçant est sympa et raisonnable. » Et surtout qu'il sait s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

« Chaque jour depuis l'été, je publie un post sur notre compte Instagram, cela fait venir jusqu'ici des jeunes femmes qui nous disent apprécier nos bou-

quets ou ce que nous proposons dans notre seconde boutique. » Convaincues « que c'est au moment où tout le monde se plaint qu'il faut se renouveler », les deux sœurs ont tenté l'expérience d'une seconde activité, dans le local qui leur servait auparavant de zone de stockage.

« Nous proposons des objets de décoration et depuis cet été des vêtements pour femmes. Nous montrons ainsi à nos clients qu'on est là pour eux. Que nous répondons à leurs besoins », concluent-elles.

Alors pour tenter de redonner vie à un quartier qui s'essouffle, Christophe Coulouvrat, l'encadreur du cours Richard-Vitton, ambitionne de relancer l'association des commerçants en sommeil. « À condition que d'autres commerçants soient motivés », confie-t-il au Progrès.

« La suppression de circulation sur la route de Genas, les changements de sens de circulation ont fait fuir une partie de la clientèle et la suppression des bus C9 et C26 impacte les personnes âgées ou à mobilité réduite. Il doit être possible de

Zoom ► Anciennes et nouvelles stations

Depuis lundi 31 août, dans le cadre des adaptations liées à l'arrivée du TBI2 et du tram T6, les bus C27 (ex C9) et C26 n'entrent quasi plus dans le secteur de Montchat. Boudés les arrêts Reconnaissance-Balzac, Montchat-Place Ronde, Montchat Pinel, Pinel Lépine pour le C27 et Reconnaissance - Balzac, Montchat Place Ronde, Lacassagne - Eugénie, Grange - Blanche Viala, Ambroise-Paré par le C26. Ce qui change :

► C27 : Bellecour A. Ponce - Hôpitaux Est

Nouveaux arrêts desservis : Villebois Mareuil, Dauphiné Lacassagne, Domrémy Lacassagne, Feuillat Campus Pro, Place Henri, Viala Lacassagne, Constant, Clinique Trarieux, Hôpital Desgenettes Vinatier, Hôpitaux Est Pinel.

► C26 : Insa Einstein - Grange Blanche

Elle reprend une partie de l'itinéraire de la ligne C17. Nouveaux arrêts desservis : Place Croix-Luizet, Filature, Dumas, Dupeuble, Louise-Michel, Lançon, Buers - Pressensé, Cusset, Laurent-Bonnevay, Bon Coin Médipôle, Cyprien-Léon-Blum, Pôle Pixel, Kimmerling - Genêts, Montchat Pinel, Bonnard et Jean-Bart.

mettre des navettes à leur disposition. Il nous faut aussi apporter une dynamique positive pour retrouver notre vie de quartier. »

À 70 ans, Roger reste dubitatif. Pour lui, ce n'est pas qu'une question de stationnement ou de circulation. « Les prix pratiqués par les commerces de proximité sont souvent trop élevés pour ma petite retraite », regrette-t-il.

● Christelle Lalanne

23/09/26

Lyon

Vitton-Sarrail: l'aménagement d'arrêts accessibles et sécurisés en cours

Sytral Mobilités, autorité organisatrice des transports en commun, aménage actuellement des arrêts sécurisés sur le cours Vitton et le quai Sarrail, à Lyon 6^e. L'idée est de rendre possible la desserte des stations de métro Masséna et Hôtel de Ville par des bus-relais, lorsque cela sera nécessaire.

Il devraient durer trois semaines environ : les travaux en cours pilotés par Sytral Mobilités sur le quai Sarrail et le cours Vitton, à Lyon 6^e, doivent permettre d'aménager « des arrêts accessibles et sécurisés », qui rendront possibles la desserte des stations Masséna et Hôtel de Ville par les bus relais, en cas de coupures programmées de la ligne de métro A.

Lorsque des interruptions de métro étaient programmées (comme en août dernier en soirée pour des travaux d'énergie), « des bus relais étaient jusqu'alors déployés entre



Les travaux ont commencé la semaine dernière sur le cours Vitton. Photo DR

Charpennes et Vaulx-en-Velin La Soie », précise l'autorité organisatrice des transports en commun lyonnais. Les usagers du tronçon Charpennes-Perrache étaient invités à se rabattre sur les autres modes de transports, bus ou tramways.

Une desserte

« jusqu'alors impossible »
L'aménagement d'arrêts sécurisés sur les deux artères va

« en effet permettre la desserte jusqu'alors impossible des stations Masséna et Hôtel de Ville par des bus relais », ajoute Sytral Mobilités, qui financent ces travaux, portés par la Métropole de Lyon. Cet été, durant les coupures programmées de la ligne A, les bus relais assuraient déjà la desserte sur l'ensemble du tracé, grâce à l'aménagement d'arrêts provisoires.

● V. B.

TRIBUNE DE LYON 21/09/06 - Éline Dany

« Plus jamais ça » : le projet des commerçants lyonnais pour ne pas mourir de chaud l'été prochain

Face aux épisodes de chaleur qui se répètent, Johanna Benedetti, présidente de l'association de commerçants My Presqu'île, a déposé à la mairie un projet de parcours fraîcheur.



La Presqu'île de Lyon au soleil (illustration). © Pierre Ferrandis

Le thermomètre s'affole, les rues se vident et le tiroir-caisse trinque. Alors que Lyon subit de plein fouet la hausse des températures, notamment cet été, l'aménagement du centre-ville devient un enjeu prioritaire.

Constatant une baisse de la fréquentation des rues lors des pics de chaleur, Johanna Benedetti, présidente de l'association My Presqu'île, invite la mairie de Lyon et la Métropole à co-construire une solution concrète : la création de « parcours fraîcheur » pour « conserver un centre-ville vivant ».

Voiles d'ombrage, zones fraîches aménagées et points d'eau

« On ne veut absolument pas que ce qu'il s'est passé cet été se reproduise encore une fois. Et si tout le monde s'y met, ça ne peut que fonctionner », affirme Johanna Benedetti à Tribune de Lyon.

Si la Ville de Lyon déploie déjà chaque été son plan d'itinéraires frais liant les grands parcs, la proposition de l'association cible par exemple la rue Edouard Herriot. *« Elle est impraticable toute la journée, quand il fait chaud, la rue est déserte de 11h à 17h/18h, »*, indique la présidente de My Presqu'île.

Pour redonner de l'air à cet axe majeur, la présidente de My Presqu'île appelle à des mesures fortes : *« Il faut travailler sur cette rue, y installer des solutions d'ombrage l'été comme des voiles suspendus. Il existe des entreprises spécialisées dans ce type d'installations qui savent s'adapter aux normes de sécurité et à qui on doit faire confiance. »*

L'objectif est clair, transformer les artères shopping en corridors respirables grâce à des aménagements modulables tels que *« des zones de convivialités avec des brumisateurs, des points d'eau potable et réactiver les fontaines au moins sur les mois où il fait très chaud »*.

D'autres villes montrent l'exemple

Pour appuyer son projet, Johanna Benedetti n'hésite pas à regarder ce qui se fait ailleurs. Elle prend pour exemple des villes, de tailles parfois intermédiaires, à l'instar de Rennes, Bourges ou Toulon, qui ont déjà su innover pour protéger leurs artères piétonnes de la chaleur. Le constat est sans appel. Sur ce plan, Lyon est en retard.

Même si les discussions avec les collectivités peuvent prendre du temps, la présidente de l'association est optimiste pour la suite. Face à l'urgence, elle imagine mal comment la mairie et la Métropole pourraient refuser un tel projet.

LYON MAG 22/09/26 Margaux NOURRY

Pont de l'Université à Lyon : le projet de rénovation qui ne passe pas chez les cyclistes



La Ville à Vélo déplore le projet de la Métropole autour de la rénovation du Pont de l'Université. Pour cause : celui-ci ne résoudrait pas les conflits piétons-cyclistes. Ce projet de délibération soumis au vote du conseil métropolitain le lundi 28 septembre prochain prévoit la rénovation du Pont de l'Université sans aménagement cyclable dédié.

"Notre association déplore l'abandon du projet initial de rendre les trottoirs aux piétons en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur cet ouvrage, alors même que la Métropole mène une campagne de communication dans laquelle les pistes 'sauvent des vies'", expose La Ville à Vélo dans un communiqué de presse.

A l'heure actuelle, le pont de l'Université est doté de simples marquages cyclables peints sur trottoir. De quoi *"maintenir une situation conflictuelle entre piétons et cyclistes qui doivent slalomer entre les candélabres"*, poursuit l'association.

Selon le Baromètre Vélo 2025, l'enquête nationale menée par la FUB sur les conditions de déplacement des cyclistes, ce pont ainsi que les deux carrefours avec les quais Gailleton à l'Ouest et Claude Bernard à l'Est sont des points noirs. A cela s'ajoute l'augmentation du flux cycliste sur le pont à la suite de la création d'une piste cyclable sur les rues Marc Bloch et de l'Université, d'après la même source.

Deux projets en confrontation

La Ville à Vélo plaide donc pour un retour au projet initial, qui prévoyait notamment l'élargissement de la chaussée afin de créer un couloir de bus et une piste cyclable bidirectionnelle. Tandis que, lors des délibérations, la Métropole justifie, de son côté, son choix par un argument financier : cet élargissement représenterait un surcoût de 1,5 million d'euros, soit 10 % du budget de l'opération.

"Cette décision [d'accepter le projet en l'état - ndlr], alors que le prix de l'essence est au plus haut, et que la Métropole fait campagne contre des "trottoirs trop encombrés" et pour des "pistes cyclables pas faites pour faire joli" irait à l'encontre du souhait de la Présidente de la Métropole d'améliorer la qualité de vie des habitants", conclut l'association cycliste.

TRIBUNE DE LYON 23/09/26 David Gossart

Laurence Fautra : « il faut examiner le schéma d'accessibilité au stade » de l'OL à Décines

La maire (LR) de Décines-Charpieu a été réélue pour son troisième mandat en mars dernier. Un début de bail marqué par un incendie et une fusillade mortels dans le quartier Sully, en mai puis le mois dernier.



Laurence Fautra, maire de Décines-Charpieu. © David Gossart

Après l'incendie de ce printemps, vous aviez demandé des moyens au ministre de l'Intérieur. Où en êtes-vous ?

Laurence Fautra : « Le ministre m'a écoutée avec empathie. On a besoin d'une BST (*brigade spécialisée de terrain, NDLR*), mais nous n'avons aucun retour. Une affectation de moyens doit être donnée à l'agglomération lyonnaise mais nous n'avons pas de visibilité. Or, les chiffres sont têtus. Nous avons enregistré une hausse de 13 % des faits de ce genre.

Le préfet a pourtant appuyé récemment la demande de BST de Villeurbanne ; il y a des préférences, selon vous ?

Il y a 160 000 habitants à Villeurbanne, et 30 000 à Décines-Charpieu. Mais la sécurité est pour tout le monde, et il faut des relais sur le territoire. Avant, nous avions un commissariat, puis une antenne, et maintenant, nous dépendons de la division qui se trouve à Villeurbanne.

Que faire dans ce quartier Sully, n'est-ce pas aussi une question d'urbanisme ?

C'est un quartier des années 1970 qui s'est petit à petit refermé sur lui-même, pourtant en lisière de deux grands équipements, le stade de l'OL et la LDLC Arena. C'est une population en grande précarité et il faut absolument créer quelque chose entre ces deux polarités.

Or, à cet endroit, il y a la friche ABB, cet ancien site industriel qui devait accueillir un nouveau quartier. Qu'en faire ?

Sous la Métropole de Bruno Bernard, l'idée était d'en faire un "quartier bis". Moi, je voulais un ascenseur social, alors le dossier a été refermé. Car remettre des logements sociaux, ce n'est pas possible. Il faut une vraie mixité.

Et maintenant que la Métropole a changé de présidence, une porte s'ouvre ?

Nous avons rouvert ce dossier pour le porter vers un projet de réaménagement avec une ouverture vers la ville. Mais il faut examiner le schéma d'accessibilité au stade car il ne faut pas rajouter des problèmes aux problèmes. Le modèle établi sous Gérard Collomb et Jean-Michel Aulas n'est plus pérenne, et l'OL le remet en cause.

En rendant les parkings payants ?

Oui, et depuis, c'est inacceptable. Les gens vont trouver des solutions au plus près à Décines ou Meyzieu. Lors des deux matchs qui ont déjà eu lieu cette saison, nous avons procédé à près de 200 verbalisations. Avant, il y en avait au maximum 50.

Ce n'est pas moi qui ai raté la Champions League, et Décines ne peut pas être la variable d'ajustement financière du club. Cet équipement appartient aux Grand-Lyonnais et on ne peut pas laisser une ville de 30 000 habitants gérer ça.

Quels projets structurants vous attendent sous ce mandat ?

Nous avons un plan de mandat ciblé sur l'aménagement du territoire. Nous avons un gros chantier devant nous avec le groupe scolaire du Prainet 2 et dont les travaux vont coûter environ 16 millions d'euros ; une piscine vieille de 20 ans qui nécessite une rénovation complète, tout comme le centre sportif, commencé sous le dernier mandat.

Nous avons également une résidence autonomie achetée à la fin du dernier mandat et que l'on doit recalibrer.

Que faire de l'emplacement de l'ex-futur centre pour mineurs isolés ?

Nous voulons un projet plus vertueux, la première maison de la parentalité métropolitaine, avec un lieu ressource destiné aux parents, aux enfants et à la PMI (*protection maternelle et infantile*, NDLR). Cela ferait sens avec le quartier Politique de la ville voisin, le tramway et le lycée Charlie-Chaplin à côté. »

L'ESSENTIEL 25/09/26

Les Pyramides de chaussures débarquent à Villeurbanne



La Pyramide s'installe pour la première fois à Villeurbanne (crédit : Ocarina / HI).

Handicap International donne rendez-vous au public **place Lazare-Goujon** pour sensibiliser aux conséquences des **mines antipersonnel** et faire découvrir ses **missions humanitaires**.

Les origines

- Créées en **1995**, les **Pyramides de chaussures** dénoncent les ravages des mines antipersonnel. Chaque paire symbolise une vie perdue ou mutilée. Cette mobilisation citoyenne a contribué à l'adoption du **Traité d'Ottawa** en 1997, interdisant ces armes.
- « Depuis, des **millions de mines** ont été **détruites**, des **terres** ont été **rendues** à leurs habitants et d'innombrables **vies** ont été **épargnées** », rappelle **Anne Héry**, directrice du plaidoyer de Handicap International.
- Après plusieurs éditions lyonnaises, l'événement s'installe pour la **1^{re} fois à Villeurbanne**, où l'ONG prévoit également de transférer son **siège début 2027**.

Le contexte

- Cette édition intervient alors que **5 pays européens**, dont la Pologne et la Finlande, se sont **retirés du Traité d'Ottawa**, invoquant des impératifs de sécurité face à la Russie. « Ce que nous pensions **appartenir au passé** peut **réapparaître** », alerte Anne Héry.
- Selon l'Observatoire des mines, au moins **6 279 personnes ont été tuées** ou blessées par des mines et restes explosifs de guerre en **2024**. Parmi elles, **90 %** sont des **civils**, dont près de la moitié d'enfants.
- « Car derrière les **débats politiques et militaires**, ce sont toujours des **vies humaines** qui sont en jeu », insiste la responsable.

Ce qui est prévu

- Après une journée réservée aux scolaires vendredi, la place Lazare-Goujon accueillera le **grand public samedi**, de 10h à 18h. Au programme : **démonstrations de déminage**, **parcours en fauteuil** ou en prothèse, **simulations d'urgence** humanitaire et échanges avec les équipes de HI.

- Un **lancer collectif de chaussures** est prévu à 10h30. À 15h30, les cofondateurs de l'association retrouveront les 1^{res} personnes appareillées par l'ONG lors de « L'appel des premiers témoins ».
- Chacun pourra **apporter une paire de chaussures** à lancer sur la pyramide. Elles seront ensuite orientées vers des **filières de réemploi** ou de recyclage. « *Les victoires humanitaires méritent d'être défendues* », conclut Anne Héry.

19.09–13.12.26

Passer d'un rêve à l'autre

19.09-13.12.26

18th Lyon Biennale Contemporary Art

Conception: Zoo, designers graphiques